

AR Prefecture

013-241300375-20230706-DEL95\_2023-DE  
Reçu le 07/07/2023

LA BERGERIE  
ALPILLES TECH

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS  
INNOVANTS ET DURABLES

**Pépinière - Incubateur  
d'entreprises  
« La Bergerie »**

**Annexe 7**

**Accès internet et  
sécurité des locaux**

**Acceptation et remise  
du matériel**

Accès Internet

Pages  
2 et 3

Sécurité des locaux

Pages  
4 et 5

Acceptation et  
remise du matériel

Page  
6

## Charte d'utilisation réseau de consultation Internet

La présente charte est une annexe au règlement intérieur, article 2.6.1.3. relatif à l'accès Internet et article 3.4 Règles de sécurité. Elle a pour objet de définir les règles d'utilisation informatique de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. En particulier, elle précise les responsabilités des utilisateurs, conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet. La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et les utilisateurs du réseau de consultation Internet, ci-après nommés : L'utilisateur.

### Conditions d'utilisation

1. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le réseau de consultation Internet à des fins illicites, interdites ou illégales.
2. À ce titre, l'utilisateur devra respecter, sans que cette liste ait un caractère exhaustif, les réglementations relatives :
  - à la vie privée de toute personne et à son respect ;
  - au Code de la propriété intellectuelle et artistique, qu'il s'agisse notamment de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon ;
  - aux traitements automatisés de données nominatives ;
  - au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provocants ;
  - au secret des correspondances et à l'interdiction d'interception des communications émises par la voie des télécommunications.
3. L'utilisateur, dans le cadre de l'utilisation du service, s'engage également à :
  - ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
  - ne pas diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
  - ne pas créer une fausse identité ;
  - ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier ;
  - ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence ;
  - ne pas commettre de délits et d'actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes ;
  - ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
  - ne pas adresser de message indésirable et à ne pas effectuer de spamming ;
  - ne pas adresser de message et/ou message électronique comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
  - ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres utilisateurs ;
  - ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou à s'y maintenir ;
  - ne pas perturber les services et/ou contenus et/ou données et/ou contenus auxquels il accède ;
  - ne pas envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite boule de neige ou pyramidale.
4. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service, Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n'étant en aucun cas responsable desdits équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur lequel est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements.

## Charte d'utilisation du réseau de consultation Internet (suite)

5. En aucun cas la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur, ce dernier reconnaissant que la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ne peut pas être responsable des contenus auquel accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.

6. Contrôle d'accès réseau : la Pépinière-incubateur d'entreprise « La Bergerie » dispose d'un système de contrôle d'accès sécurisé au réseau. Ce dispositif, répondant aux obligations légales et réglementaires relatives à la mise en service d'un réseau de consultation Internet, permet l'enregistrement de fichiers de connexions. Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers seront mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ».

En fonction de l'évolution de la législation, d'autres informations pourront être archivées. Les utilisateurs en seront prévenus immédiatement. L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

7. Cette charte est susceptible de subir des modifications qui seront notifiées par avenant au responsable légale de l'entreprise et signataire du contrat d'occupation, selon les évolutions de la législation en vigueur. Le représentant légal et signataire du contrat d'occupation s'engage à notifier cette charte à l'ensemble des salariés et à en faire respecter les règles.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles ici exposées et visées par le représentant légal, s'expose aux poursuites pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

En cas d'infraction, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles s'engage à transmettre aux autorités compétentes tout document et fichier informatique demandé dans le cadre de l'instruction judiciaire « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ».

En cas d'infraction entraînant une condamnation pénale, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se réserve le droit de mettre fin au contrat d'occupation sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée ».

Dans le cadre d'une procédure judiciaire ces fichiers seront mis à la disposition de la justice « pour les besoins de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales ». Un extrait de ces fichiers sera alors couplé à l'extrait de la base de données des usagers concernés.

En fonction de l'évolution de la législation, d'autres informations pourront être archivées. Les utilisateurs en seront prévenus immédiatement. L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour mémoire, les textes de référence en matière d'usage informatique sont :

- La Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et liberté)
- La loi de 1985 sur la protection des logiciels
- la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- le décret du 2 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques
- Le Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données, (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.
- La loi n° 2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à Caractère personnel
- Le décret 2018-687 pris en application de la loi CNIL 3
- Les Délibérations CNIL n° 2018-327 et 2018-328 du 11 octobre 2018 relatives aux analyses d'impact
- L'ordonnance 2018-1125 du 12 décembre 2018.
- Les recommandations de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté)

**L'utilisation du réseau de consultation Internet de la Pépinière-incubateur d'entreprise « La Bergerie » implique votre acceptation de la présente charte d'utilisation (Acceptation).**

## Carte de contrôle d'accès aux locaux et clés des bureaux individuels :

La Pépinière-incubateur d'entreprise « La Bergerie » vous confie, pendant toute la durée de votre présence dans les locaux, le matériel suivant :

- ▶ Carte d'accès aux locaux situés 20 Chemin de MONTAUBAN, 13990 FONTVIEILLE;
- ▶ Clé de votre bureau (si bureau individuel);

Les frais d'inscription couvrent l'achat du matériel mis à disposition (cf règlement intérieur). Cependant pour toutes vos demandes de renouvellement quelles que soient les causes, les frais suivants seront à régler :

- 20 € par badge électronique
- 30 € par clé (si bureau individuel)

Conformément à l'article 4 de la Convention d'occupation, il est convenu que le signataire de ce document et ses salariés ne pourront utiliser ce matériel à d'autres fins que des fins professionnelles.

A la date de fin de la Convention, lors de l'état des lieux de sortie, le signataire s'engage à restituer ledit matériel.

En cas d'infraction, les montants suivants seront à verser :

- 20 € par badge électronique manquant
- 30 € par clé manquante

Le matériel est personnel, par occupant, et ne doit en aucun cas être prêté ou échangé avec tout autre utilisateur. Aucune exception à la règle ne sera tolérée. En cas d'infraction, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se réserve le droit de retirer ou désactiver les badges d'accès ».

**En cas de perte ou de vol, vous vous engagez à le signaler immédiatement au responsable de la structure :**

- ▶ **Service économie de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : 04 90 54 54 20 – [economie@ccvba.fr](mailto:economie@ccvba.fr)**



La porte se verrouille automatiquement à la fermeture, veuillez à conserver votre carte d'accès sur vous dès que vous sortez de l'établissement



## Alarme anti-intrusion :

Les locaux de la Pépinière-incubateur d'entreprise « La Bergerie » sont équipés d'un système d'alarme anti intrusion.

► **A votre arrivée**, penser à vérifier si l'alarme a été désactivée. Il appartient à la première personne qui pénètre dans les locaux de l'enlever.

► **Au moment de votre départ**, si et seulement si vous êtes le dernier à quitter les lieux, pensez à enclencher l'alarme à l'aide du code qui vous a été communiqué le jour de votre arrivée. Une fois l'alarme enclenchée vous avez 30 secondes pour quitter les lieux avant l'activation.

Votre code est personnel et ne doit en aucun cas être échangé avec une autre utilisateur de la structure, ni communiqué à une tierce personne.



Par mesure de sécurité l'alarme est programmée pour s'activer automatiquement à 22h00.



Une brochure concernant le fonctionnement général de l'alarme vous sera remise à votre arrivée.

**Acceptation**

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

**En cochant les cases ci-dessous, je reconnais avoir pris connaissance des différentes clauses et obligations et m'engage à les respecter :**

- Charte d'utilisation réseau de consultation Internet : *Pages 2-3*
- Sécurité des locaux : *Page 4*
- Alarme anti-intrusion : *Page 5*

**En cochant les cases ci-dessous, je reconnais avoir reçu ce jour :**

- Badge d'accès personnel aux locaux n° \_\_\_\_\_
- Clé de bureau (si bureau individuel)
- Code individuel pour l'alarme :  
Code d'activation n° \_\_\_\_\_ Code de désactivation n° : \_\_\_\_\_
- Accès au réseau de consultation Internet :  
Identifiant : \_\_\_\_\_ Mot de passe : \_\_\_\_\_

Fait en deux exemplaires à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

**Signature de l'utilisateur**  
**précédée de la mention « lu et approuvé » :**

**Signature CCVBA :**

## Attestation de restitution de matériel :

Je soussigné(e) (CCVBA) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Atteste par la présente avoir réceptionné le matériel ci-dessus le : \_\_\_\_\_

Note :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Signature de l'utilisateur :**

**Signature CCVBA :**